

Pré-sessions Examen Périodique Universel 4ème cycle, Madagascar

Landiarimanana Randriamanatsoa

Focus Development Association

Palais des Nations, Genève, 21 novembre 2024

Thématiques

1. Droits des personnes apatrides

2. Protection des réfugiés

3. Minorités et discrimination raciale

Situation des personnes apatrides - Madagascar

- ❑ Suivi du dernier EPU : Namibie, Ukraine, Côte d'Ivoire, Suisse, Portugal, Mexique
- ❑ Mise en œuvre depuis dernier EPU :
 - ✓ Elaboration du Plan National sur la Réduction et l'Élimination de l'Apatridie à Madagascar (PNAREA) par ministère de la Justice en 2019 → mettre fin à l'apatridie
 - ✓ En attente validation : proposition de loi n°001/2019 visant à corriger les discriminations persistantes et à donner des solutions concrètes pour résoudre l'apatridie à Madagascar.
 - ✓ Proposition de loi n°001/2021/PL éliminant les discriminations liées au sexe, au handicap et à l'origine, sources d'apatridie
 - ✓ 40 % d'enfants non enregistrés à la naissance → augmentation risque d'apatridie

Recommandations

1. Intensifier les campagnes d'enregistrement des naissances pour atteindre 95 % d'ici 2026.
2. Valider et mettre en œuvre le Plan National de Réduction de l'Apatriédie.
3. Réformer le Code de la nationalité capitalisant les acquis de la proposition de loi n°001/2021/PL pour une citoyenneté inclusive.
4. Ratifier les Conventions de 1954 et 1961 pour aligner les protections sur les standards internationaux.

Situation des réfugiés - Madagascar

- ❑ Suivi du dernier EPU : Namibie , Ukraine , Côte d'Ivoire
- ❑ Mise en œuvre depuis dernier EPU :
 - ✓ Sommet mondial sur les réfugiés en 2023, Etat s'est engagé à :
 - Établir un cadre juridique conforme aux normes internationales d'ici 2025, avec des travaux déjà en cours.
 - Rendre le bureau des réfugiés et des apatrides pleinement fonctionnel d'ici 2024.
 - ✓ 2024 : 83 réfugiés et 1141 demandeurs d'asile recensés

Recommandations

1. Ratifier le Protocole de 1967
2. Accélérer l'élaboration du cadre juridique national et rendre le bureau des réfugiés opérationnel
3. Garantir aux réfugiés l'accès à des moyens de subsistance et aux services sociaux essentiels.

Situation des minorités et lutte contre la discrimination raciale - Madagascar

- ❑ Suivi du dernier EPU : Ouganda , Inde , Iraq , Mexique , Ghana , Chili , Islande, Fidji , Bengladesh, Maurice , Portugal, Inde, Iraq
- ❑ Mise en œuvre depuis dernier EPU :
- ✓ Projet de loi n°2023-024 pour protéger les personnes atteintes d'albinisme, loi déclarée inconstitutionnelle, en attente de réadoption

Situation des minorités et lutte contre la discrimination raciale - Madagascar 2

- ✓ Zazamanga et Makoa subissent des exclusions socio-économiques.
- ✓ Environ 24,1 % des habitants des quartiers défavorisés d'Antananarivo, se voient refuser l'accès aux soins médicaux.
- ✓ Les personnes handicapées rencontrent des obstacles pour accéder aux services publics en raison d'un manque de politiques inclusives.

Recommandations

1. Adopter une législation complète et assortie de sanctions spécifiques.
2. Mettre en place des structures de soutien et des plateformes de signalement.
3. Intégrer une approche inclusive du handicap et de la diversité dans les politiques publiques.
4. Agir contre les discriminations croisées pour garantir l'inclusion des femmes marginalisées.